



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ARMEMENT

DIRECTION TECHNIQUE

CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE D'APTITUDE A LA PRODUCTION

FRA21G-008-DGA

Vu le décret 2013-367 du 29 avril 2013 et l'annexe FRA 21 de l'instruction n°178471/DEF/DGA/DT/ST/IP/ASA du 30 novembre 2015 fixant les exigences essentielles et les dispositions complémentaires en matière de navigabilité des aéronefs militaires et des aéronefs appartenant à l'Etat et utilisés par les services de douanes, de sécurité publique et de sécurité civile, et dans le respect des conditions énoncées ci-dessous, la direction générale de l'armement certifie que la société :

Safran Aircraft Engines
2, Boulevard du Général Martial Valin
75015 PARIS

est reconnue ORGANISME DE PRODUCTION conformément à la sous-partie G de la partie FRA 21.

CONDITIONS :

1. La présente reconnaissance d'aptitude est limitée au domaine d'application spécifié dans l'annexe «terme de reconnaissance d'aptitude à la production », et
2. La présente reconnaissance d'aptitude exige le respect des procédures décrites dans le manuel d'organisme de production et son supplément militaire à leur dernière version, et
3. La présente reconnaissance d'aptitude reste valide tant que l'organisme de production reconnu reste en conformité avec la Partie FRA 21, sous-partie G.

Date de délivrance initiale : 11 décembre 2014

**Pour le délégué général pour l'armement
et par délégation :**

Date de la présente révision : 11 juillet 2016

Numéro de la révision : 1

L'ingénieur général de l'armement
Patrick Hadou
Responsable du pôle ASA



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ARMEMENT

DIRECTION TECHNIQUE

TERMES DE RECONNAISSANCE D'APTITUDE A LA PRODUCTION

FRA21G-008-DGA

Ce document fait partie du certificat de reconnaissance d'aptitude à la production FRA 21G-008-DGA attribué à Safran Aircraft Engines.

DOMAINE D'ACTIVITÉ :

- B1 : Moteurs à Turbines
- C1 : Équipements
- C2 : Modules et Pièces moteurs

DETAILS ET LIMITATIONS :

Se référer au manuel d'Organisme de Production des Matériels Militaires MAN-0057.

SITES DE PRODUCTION :

Production : Evry-Corbeil, Gennevilliers, Villaroche,
Chaînes d'avionnage : Mérignac et Istres.
Centre Logistique Militaire : Moissy-Cramayel.

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET PIÈCES:

Production neufs et rechanges de moteurs M53, ATAR, Larzac et M88.

PRÉROGATIVES :

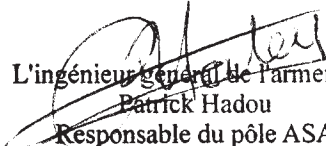
- a) exercer des activités de production conformément à la sous partie FRA21G
- b) délivrer des certificats d'autorisation de mise en service, formulaire « FRA Form. 1 », conformément au paragraphe FRA 21A.307, sans démonstration supplémentaire ;

Date de délivrance initiale : 11 décembre 2014

**Pour le délégué général pour l'armement
et par délégation :**

Date de la présente révision : 11 juillet 2016

Numéro de la révision : 1


L'ingénieur général de l'armement
Patrick Hadou
Responsable du pôle ASA